



**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA CORSE DU SUD**

📍 : 2 Avenue de Paris – Rés : diamant III
CS 60321 - 20178 AJACCIO CEDEX 1
☎ : 04.95.51.07.26

ARRETE DU PRESIDENT

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS SUR TITRES AVEC
EPREUVE D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-649 du 18 juillet 2013, fixant les modalités d'organisation du concours d'éducateur de jeunes enfants, modifié.

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant des fonctionnaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois de éducateurs de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-1879 du 28 décembre 2021 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2023-6 du 4 janvier 2023 modifiant le décret n°2013-649 du 18 juillet 2013, fixant les modalités d'organisation du concours d'éducateur de jeunes enfants,

Vu l'arrêté du 7 mars 2017, modifié fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours, examens professionnels et sessions de sélections professionnelles organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois des catégories A B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du sud,

Vu l'arrêté pris en date du 10 juillet 2023 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

ARRETE :

Article 1 : La liste des membres du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants, est composée ainsi qu'il suit :

NOMS/Prénoms	FONCTIONS
Président du Jury :	
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA
VECCHINI Alex Ou son(sa) représentant(e) en cas d'empêchement	Directeur de délégation – CNFPT
Membres du Jury :	
Collège des Fonctionnaires	
CARLOTTI Nicole	Médecin territorial – Directrice PMI - CDC
BARTOLI Pierre	Fonctionnaire de catégorie A – CAPA
Collège des Personnalités qualifiées	
LAMBRUSCHINI Jean-Charles	Educateur spécialisé/ Responsable unité Aide éducative à domicile - Collectivité de Corse – Retraité -
PATRONI Vannina	Infirmière – Cheffe de service – PMI (Bastia) CDC
Collège des Elus	
VECCHINI Alex Ou son(sa) représentant(e) en cas d'empêchement	Directeur de délégation – CNFPT
OTTAVI Antoine	Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud et Maire de BASTELICACCIA

Article 2: Conformément à l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de région de la Corse du Sud.

A Ajaccio le 14 février 2024.



The image shows a circular official stamp of the Territorial Authority of Corsica. The text within the stamp includes "REPUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORSE" at the top, "LE Président," in the center, and "OTTAVIO" below it. The bottom part of the stamp reads "CENTRE DEPARTIMENTAL DE GESTION". A handwritten signature is written over the stamp, and a long, sweeping horizontal line is drawn below it.

Acte à classer

AR_14022024_01

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-14T10-31-47.00 (MI250965851)

Identifiant unique de l'acte :

02A-282010016-20240214-AR_14022024_01-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté du Président du CDG2A portant nomination des membres du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants pris en date du 14 février 2024

Date de décision : 14/02/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ARRETE NOMINATION JURY
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS
14022023.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/24 à 10:31

Par OTTAVI Antoine

Transmis

Date 14/02/24 à 10:31

Par OTTAVI Antoine

Accusé de réception

Date 14/02/24 à 10:36